



Chers sympathisants,

Je souhaite tout d'abord vous transmettre, au nom de toute l'équipe de PRIARTEM, nos meilleurs vœux pour cette année 2019 :

Sur le plan individuel, des vœux d'une santé la meilleure possible bien évidemment ; pour la plupart d'entre vous qui souffrez au quotidien à cause des ondes, c'est un point qui conditionne beaucoup de choses de la vie.

Des vœux de réussite dans vos combats au quotidien, qu'ils concernent le refus de se faire imposer un compteur communicant à son domicile, une antenne-relais dans son voisinage, des tablettes dans son école et pour le respect de ses droits tout simplement.

Collectivement, et si nous voulons rester réalistes, nous ne pouvons – je pense – nous souhaiter que de maintenir cette pugnacité qui caractérise PRIARTEM dans sa lutte pour une réelle protection de la population et de l'environnement face aux risques que font peser les technologies sans fil sur nos sociétés : risques sanitaires bien sûr, c'est l'objet premier de l'association, mais également risques pour la démocratie et la justice eu égard aux énormes enjeux financiers et sociétaux qui en découlent.

L'année 2018 s'était terminée avec une belle victoire de nos avocats sur le plan judiciaire - la reconnaissance en [accident du travail](#) du malaise d'un technicien électrosensible – et 2019 démarre très fort avec la reconnaissance en maladie professionnelle des troubles d'un fonctionnaire devenu intolérant aux ondes après avoir travaillé sur un appareil émettant de forts champs électromagnétiques. De bonnes nouvelles qui permettront de faire avancer tout le dossier « Ondes et santé ».

En avant 2019 !

Fort heureusement, l'action de PRIARTEM s'enracine dans la constance de ses positions et une vivacité des membres qui composent l'association, c'est ce qui ressort de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 8 décembre dernier.

Une nouvelle étape s'ouvre pour l'association avec la perspective d'embaucher un salarié, chargé de développement des actions associatives, en contrat aidé.

Le financement de ce poste ne peut être envisagé que parce que la dynamique d'adhésions et de dons à l'association est très bonne. En effet, hormis les futures aides à l'emploi, l'association ne touche aucune subvention.

Il est donc indispensable de maintenir cette vitalité de l'association, garante de son indépendance et de sa capacité à agir.

Adhésion, don et reçus fiscaux

Nous vous remercions de la confiance que vous faites à l'association et nous vous invitons, si vous le souhaitez, à franchir le pas en devenant adhérent. Vous pouvez rejoindre l'association à l'aide du bulletin d'adhésion (ci-joint) à nous retourner par courrier, ou directement en ligne [ici](#).

Si, par ailleurs, vous avez effectué des dons à PRIARTEM en 2018, sachez que votre reçu fiscal sera disponible d'ici le printemps, pour vous permettre de faire valoir votre droit à déduction fiscale lors de la déclaration que le fisc vous demandera de faire entre avril et juin 2019.

Grand Débat

Difficile de commencer l'année sans évoquer la contestation qui s'exprime maintenant depuis près de trois mois.

En tant qu'association préoccupée par des sujets d'intérêt général - la santé, l'environnement, les façons dont sont faits les choix scientifiques et technologiques - nous sommes nécessairement interpellés par ce mouvement, expression manifeste d'un rejet d'une injustice vécue comme insupportable.

Dans le domaine qui nous occupe, et face au rouleau compresseur dont l'unique but semble d'imposer à marche forcée une société du sans fil et du data sans se soucier des conséquences pécuniaires ou sanitaires pour la population, nous vous avons conviés à inscrire vos doléances, de plus en plus de maires ouvrant un cahier papier ou numérique pour ce faire. Nous encourageons ceux qui ne l'ont pas fait à le faire.

Par contre, c'est avec une certaine circonspection que nous abordons la séquence dite du « grand débat ». Toutes les conditions semblent réunies pour qu'on nous invite plutôt à participer à un « grand bavardage » qu'à un réel exercice de démocratie participative.

Notre association n'a pas attendu qu'un grand débat anime la société pour établir ses revendications et proposer des orientations et des actions concrètes. Celles-ci sont sur la table depuis de nombreuses années et nous les avons portées partout où nous le pouvions.

Mais, hélas, force est de constater que les portes des Ministères nous sont fermées depuis plusieurs mois, et que les arbitrages vont dans le sens du « toujours plus de numérique et de sans fil ».

En effet, en dépit des récentes avancées scientifiques et judiciaires, notamment en 2018, le gouvernement n'a eu de cesse de [revenir](#) sur les maigres avancées de la loi Abeille en matière d'information et de concertation, [d'affaiblir](#) la pérennité du financement de la recherche indépendante – sujet pourtant pointé comme sensible par [l'OPECST](#), de faire des cadeaux fiscaux aux opérateurs et de réduire la capacité des citoyens à saisir la justice, notamment dans le domaine social. Autant de griefs qu'il nous faudra transformer en atouts pour faire avancer le droit à vivre dans un environnement sain et à être traités respectueusement et dignement.

Attention, nouvelle adresse :

PRIARTEM a modifié l'adresse de son siège social.

Il s'établit désormais à la maison des associations du 10^o arrondissement de Paris.

La correspondance postale est à adresser à :

PRIARTEM - Boite 64

206 quai de Valmy

75010 PARIS

**Nous contacter : <http://contact.priartem.fr/>
www.priartem.fr**